

# **Réponse du Transporteur à l'engagement 1**

(Demandé par l'AHQ-ARQ)



**Engagement 1**

(Demandé par Me Cadrin de l'AHQ-ARQ, 2019-12-06, notes sténo de l'audience du 6 décembre, volume 3, page 98)

Référence : B-0005, HQT-02, Document 01, page 7 tableau 1

**Demande :**

**Indiquer, à la pièce B-0005 page 7 tableau 1, partie « responsabilité sociale », pourquoi avoir changé d'indicateur en 2016.**

**Réponse :**

**La réponse à l'engagement 1 a été fournie verbalement par le Transporteur en audience le 6 décembre 2019, notes sténo., volume 3, pages 149 à 150.**

[R-4058-2018-B-0009](#) p. 30

La mesure de la fréquence a été officiellement ajustée le 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de mieux représenter les accidents ayant un impact sur la réalisation des travaux, soit les pertes de 24 temps et les assignations temporaires.

[R-4058-2018-B-0012-.pdf](#) p.47

(4) Taux de fréquence des accidents a été modifié pour 2018. Le Transporteur dispose d'un historique des deux définitions pour les années 2015 à 2017. Il a reconstitué les valeurs des années 2013 et 2014 en appliquant le ratio moyen *révisé/initial* de l'historique valide à l'historique de l'indicateur initial.